

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

Le six février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE
COMMUNES LE
TONNERROIS EN
BOURGOGNE

Étaient présents : *Aisy-Sur-Armançon* : M. BURGRAF Roland, *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, *Ancy-Le-Libre* : Mme BURGEVIN Véronique, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. SCHIER Gaston, *Arthonnay* : M. LEONARD Jean-Claude, *Baon* : M. CHARREAU Philippe, *Bernouil* : M. PICARD Bruno, *Chassignelles* : Mme JERUSALEM Anne, *Cheney* : M. BOLLENOT Jean-Louis, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette, *Cry-Sur-Armançon* : M. DE PINHO José, *Dannemoine* : M. KLOËTZLEN Eric, *Dyé* : M. DURAND Olivier, *Epineuil* : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle* : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, *Fulvy* : M. HERBERT Robert, *Gigny* : M. REMY Georges, *Jully* : M. FLEURY François, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : M. MOULINIER Laurent, *Mélisey* : M. BOUCHARD Michel, *Molosmes* : M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon* : M. GONON Jean-Louis, *Pacy-Sur-Armançon* : M. GOUX Jean-Luc, *Perrigny-Sur-Armançon* : M. COQUILLE Eric, *Pimelles* : M. ZANCONATO Eric, *Quincerot* : M. BETHOUART Serge, *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Rugny* : M. NEVEUX Jacky, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M. MLYNARCZYK André, *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. GILBERT Jacques, *Sennevoy-Le-Haut* : M. MARONNAT Jean-Louis, *Stigny* : M. BAYOL Jacques, *Tanlay* : Mme PICOCHÉ Elisabeth, *Thorey* : M. NICOLLE Régis, *Tissey* : M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre* : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, *Trichy* : Mme GRIFFON Delphine, *Tronchoy* : M. TRIBUT Jacques, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézennes* : Mme BORGHI Micheline, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Vireaux* : M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : 54
- Absent(s) : 9
- Pouvoir(s) : 12
- Votants : 66

Excusés : *Argentenay* : Mme TRONEL Catherine, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Gland* : Mme NEYENS Sandrine, *Ravières* : M. HELOIRE Nicolas, *Tonnerre* : M. CLEMENT Bernard, Mme GOUHAZ Delphine, M. SERIN Mickail, *Viviers* : M. PORTIER Virgile, *Yrouerre* : M. PIANON Maurice.

Délibération n° 10-2018

Excusés ayant donné pouvoir : *Flogny La Chapelle* : Mme CONVERSAT Pierrette, *Lézennes* : M. GALAUD Jean-Claude, *Serrigny* : Mme THOMAS Nadine, *Tanlay* : M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, *Tonnerre* : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOARD Claude, *Villon* : M. BAUDOIN Didier.

Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis

Date de convocation : 31 janvier 2018

Objet :

FINANCES

Budget Général

Budget Annexe Déchets
ménagers

Budget primitif 2018 –
Ouvertures de crédits avant
vote du budget primitif

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (masse des crédits), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Madame la présidente propose, de l'autoriser, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2018 selon les tableaux ci-dessous :

- Budget principal :

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
TOTAL		20 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		6 506 876,81 €
% d'ouverture de crédits		0,31%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-02-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018

- Budget Déchets ménagers :

BUDGET SPED		
Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		783 840,00 €
% d'ouverture de crédits		1,28%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
		contre
		abstention

APPROUVE l'ouverture des crédits conformément à la présente proposition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-02-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018